



## Résumé non technique

### MODIFICATION n°1

## SCOT DU PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS



**PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS  
CHAROLAIS BRIONNAIS**

**7 RUE DES CHAMPS SEIGNEUR**

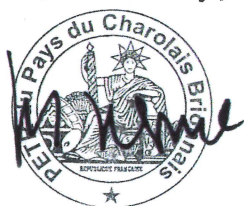
**71600 PARAY LE MONIAL**

**03 85 25 96 36**

[scot@charolais-brionnais.fr](mailto:scot@charolais-brionnais.fr)

[www.charolais-brionnais.fr](http://www.charolais-brionnais.fr)

Vu pour être annexé à la délibération n°2024\_21 en date du 8 avril 2024  
Paray-le-Monial, le 17 avril 2024



Le Président du PETR  
Jean-Marc NESME



**L'équipe LDA a accompagné le Pays dans l'élaboration du projet SCoT**

**LDA**

Jacques de Bussy  
Valérie Dejour

**Mona Lisa**

Christophe Miguet  
Morgane Piquer

**Etudes Actions**

Carole Rappillard  
François  
d'Alessandro

**Arbor&Sens**

Marine Morain  
Claire Thiollier

Siège social : 117, rue de La Mayoussière - 38960 St Etienne de Crossey - France

Tél : +(33) 4 78 86 09 71 – Fax : +(33) 4 78 50 27 73 - Site : [www.lda-conseil.fr](http://www.lda-conseil.fr)

SARL au capital de 7 100 € - N° SIRET : 47884655300012 - RCS Grenoble 478 846 553

**NOTE : la rédaction de ce document  
n'a pas été modifiée en 2024 par  
rapport à la version initiale de 2014**



**L'équipe LDA a accompagné le Pays dans l'élaboration du projet SCoT**

**LDA**

Jacques de Bussy  
Valérie Dejour

**Mona Lisa**

Christophe Miguet  
Morgane Piquer

**Etudes Actions**

Carole Rappillard  
François  
d'Alessandro

**Arbor&Sens**

Marine Morain  
Claire Thiollier

Siège social : 117, rue de La Mayoussière - 38960 St Etienne de Crossey – France  
Tél : +(33) 4 78 86 09 71 – Fax : +(33) 4 78 50 27 73 - Site : [www.lda-conseil.fr](http://www.lda-conseil.fr)  
SARL au capital de 7 100 € - N° SIRET : 47884655300012 - RCS Grenoble 478 846 553

**NOTE : la rédaction de ce document  
n'a pas été modifiée en 2024 par  
rapport à la version initiale de 2014**



## Sommaire

..... 1. <b>Préambule</b> .....	4
..... 2. <b>La Charte architecturale et Paysagère</b> .....	5
..... 3. <b>Présentation du Pays Charolais-Brionnais</b> .....	5
..... 4. <b>Diagnostic</b> .....	7
4.1. <b>Dynamiques démographiques : Un déclin marqué et prolongé de l'attractivité du territoire</b> .....	7
4.2. <b>Habitat et logement : Un parc peu diversifié où les villes d'appui jouent un rôle essentiel</b> .....	8
4.3. <b>L'offre de services et d'équipements</b> .....	10
4.4. <b>L'agriculture en Charolais-Brionnais : une activité</b> .....	11
4.5. <b>Une organisation économique en mutation</b> .....	12
4.6. <b>Une offre économique importante</b> .....	13
4.7. <b>Une armature commerciale dense et diversifiée avec de fortes disparités</b> .....	14
4.8. <b>UNE ACTIVITE TOURISTIQUE A FORT POTENTIEL QUI RESTE INSUFFISAMMENT VALORISEE ECONOMIQUEMENT ..</b>	15
4.9. <b>Une organisation et un fonctionnement du territoire atypique</b> .....	16
4.10. <b>Mobilités et accessibilités du territoire</b> .....	17
4.11. <b>Consommation foncière</b> .....	19
4.12. <b>Une qualité environnementale préservée et exceptionnelle à valoriser</b> .....	20
..... 5. <b>PADD</b> : .....	21
..... 6. <b>Etat Initial de l'Environnement</b> .....	25
..... 7. <b>Justification des Choix</b> .....	30
..... 8. <b>Evaluation Environnementale</b> :.....	33



## ..... 1. PREAMBULE

**Le projet Scot a été élaboré entre décembre 2010 et Novembre 2014. Il concerne l'ensemble des communes et communautés de communes du Pays Charolais Brionnais.**

Le périmètre du projet de SCoT concernait en décembre 2010, date de lancement de l'élaboration du projet, 12 intercommunalités regroupant 129 communes dont 3 sont situées dans le département de l'Allier.

**Le périmètre du Scot Pays Charolais Brionnais couvre désormais 9 intercommunalités et 128 communes, la dernière modification étant actée en date du 17 mars 2014.** Ce changement repose sur la mise en application de La loi de réforme des collectivités territoriales (loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010) qui modifie le paysage intercommunal.

**Le périmètre évolue avec l'entrée** de la commune de Toulon/Arroux dans la Communauté de Communes de Gueugnon et le **retrait** des communes de Verosvres (qui rejoint la communauté de communes de Matour) et de Chiddes.

**Pour rappel, la commune de Toulon sur Arroux appartenait à la Communauté de Communes ARROUX-MESVRE. La commune n'était pas dans le périmètre du Pays du Charolais Brionnais et n'était donc pas dans le périmètre du projet Scot au moment de son élaboration. Cette commune a rejoint depuis janvier 2014 la Communauté de Communes du Pays de Gueugnon après l'arrêt du projet Scot en Comité Syndical du 3 octobre 2013.** La Communauté de Communes du Pays de Gueugnon compte désormais 13 communes.

**Le périmètre n'évoluant qu'à la marge le Syndicat Mixte du Pays Charolais Brionnais a décidé de ne pas modifier l'ensemble des documents du projet (voir préambule introductif du projet). Cette synthèse reprend donc les éléments clefs du diagnostic tel qu'arrêté en octobre 2013.**

**Pour mémoire une fiche complète de présentation de la commune de Toulon sur Arroux est annexée au diagnostic stratégique territorial (ANNEXE 2 du RAPPORT de PRESENTATION). Cette fiche reprend les principaux thèmes développés dans le diagnostic pour l'ensemble du Pays Charolais Brionnais.**

**La commune de Toulon sur Arroux comprend 1 659 habitants. Elle a été définie comme bourg dans l'armature urbaine validée dans le**





projet de Scot. Les dynamiques observées et analysées pour la commune de Toulon sur Arroux sont très semblables à celles constatées sur l'ensemble du Pays Charolais Brionnais.

Pour rappel, le nombre de bourgs pour le projet Scot Pays Charolais Brionnais est donc passé de 9 à 10 au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## ..... 2. LA CHARTE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

En même temps que le Diagnostic du SCoT, le Comité Syndical a approuvé le diagnostic Architectural et Paysager du Pays Charolais-Brionnais et la carte d'orientations pour les Paysages.

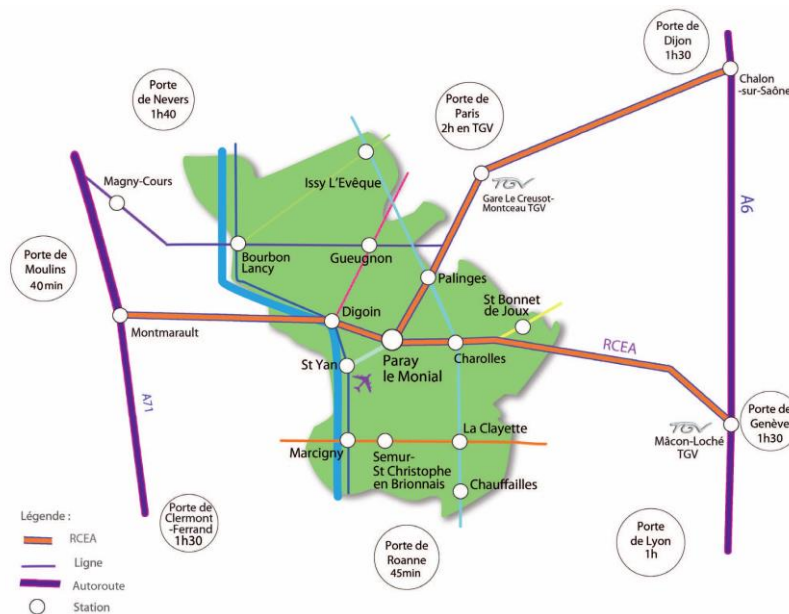
C'est un document pédagogique qui n'a pas de valeur réglementaire, dont la finalité est de mettre en valeur les qualités exceptionnelles du Charolais-Brionnais.

Le document se présente sous la forme de fiches thématiques : 8 fiches « pour l'aménagement » et 6 fiches « pour la construction et la réhabilitation ».

Ces conseils s'adressent aux élus, les maires étant les premiers concernés par les décisions en matière d'aménagement, d'autorisations d'urbanisme, mais aussi à tous les professionnels concernés par la construction, la rénovation, les aménagements paysagers.

Enfin ces documents ont vocation à être diffusés à tous les habitants.

## ..... 3. PRESENTATION DU PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS





### EN BREF ...

- Un bassin de vie à caractère rural de 90 560 habitants (INSEE 2010) comprenant depuis janvier 2014 9 intercommunalités et 128 communes.
- Un territoire en ordre de marche.
- Une intercommunalité qui progresse avec une montée en puissance des compétences.
- Une approche du développement qui s'affirme à l'échelle Pays.
- Des signes d'un dynamisme qui reprend : un ralentissement de la perte démographique.

### CHIFFRES-CLES

- Une densité faible : **36,9 hab/km<sup>2</sup>**, 115 sur 129 communes ont moins de 1 000 habitants.
- **6 « villes d'appui » (contractualisation Conseil régional) :**
  - Paray-le-Monial (9 575 h.) ;
  - Digoïn (8 596 h.) ;
  - Gueugnon (7 791 h.) ;
  - Bourbon-Lancy (5 338 h.) ;
  - Chauffailles (3962 h.) ;
  - Charolles (2 837 h.), qui est sous-préfecture.
- **2 bassins de vie : le Charolais et le Brionnais** qui composent ensemble une **réalité géographique cohérente**, traversée par des problématiques économiques et socioculturelles communes. Il s'étend sur l'Allier avec trois communes du Val de Loire.
- **2<sup>nd</sup> pôle industriel de la Saône et Loire** (métallurgie, mécanique, céramique, agroalimentaire, ... avec de grandes enseignes industrielles).
- **1<sup>er</sup> bassin agricole** en chiffre d'affaires.
- De nombreux atouts identifiés et reconnus : **l'agriculture, l'élevage, la qualité des paysages, le fleuve Loire et les cours d'eau, le tourisme, la culture, le sport, le potentiel patrimonial et architectural** qui confèrent au Charolais-Brionnais un **destin particulier pour un espace rural**.
- **Une forte image** – centrée sur une mosaïque identitaire de bocages et de terres paisibles –valorisée aujourd'hui par une démarche de marketing territorial et la constitution d'un dossier de candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO.

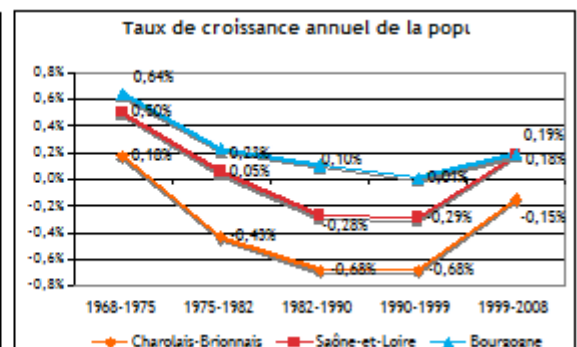
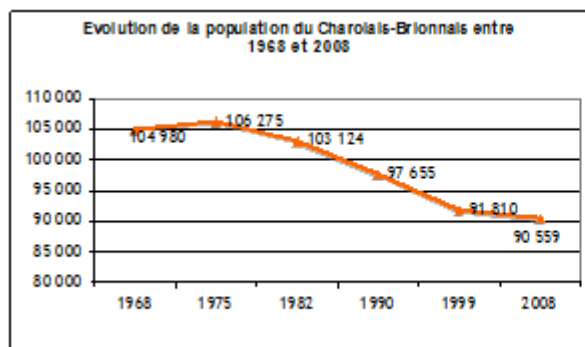
..... 4. DIAGNOSTIC

**4.1. DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES : UN DECLIN MARQUE ET PROLONGE DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE**

➤ Ce qu'il faut retenir :

- Un déficit du solde naturel à moyen terme non compensé par le solde migratoire.
- Des évolutions contrastées selon les secteurs.
- Une évolution positive vers les franges Ouest et en proximité des axes.
- Un indice de vieillissement élevé.
- Une évolution des structures familiales : vers un rattrapage des tendances nationales.
- Un revenu médian faible (précarité des ménages) avec de fortes disparités sur le Pays.
- ...

*Le territoire du Charolais-Brionnais se caractérise par un vieillissement particulièrement marqué, voué à s'accroître fortement d'après les dernières prévisions de l'INSEE. Malgré une tendance à la stabilisation démographique récente, à la faveur d'une légère attractivité résidentielle, la démographie risque en effet de repartir à la baisse à moyen terme en raison du déficit naturel, sauf politique particulière mise en place.*





## 4.2. HABITAT ET LOGEMENT : UN PARC PEU DIVERSIFIE OU LES VILLES D'APPUI JOUENT UN ROLE ESSENTIEL

### ➤ Ce qu'il faut retenir

#### ■ Une structure de parc de logement handicapante :

- Un parc existant insuffisamment valorisé, vacances, marchés immobiliers détendus, ...
- Qui nécessite de trouver de nouvelles réponses pour répondre à l'ensemble des besoins actuels et à une volonté d'attractivité.

#### ■ Un retard très important dans la requalification du logement social.

#### ■ Au regard de la construction neuve et du mode résidentiel aujourd'hui privilégié, une péri-urbanisation à l'œuvre « malgré tout »... : 35 à 52 HA utilisés/an pour la seule construction pavillonnaire :

- en proximité de la RCEA et autour des villes d'appui,
- en proximité de Loire : Charlieu/Roanne.

#### ■ Les villes d'appui jouent un rôle essentiel dans la continuité des parcours résidentiels même si tous les besoins ne sont pas satisfaits .

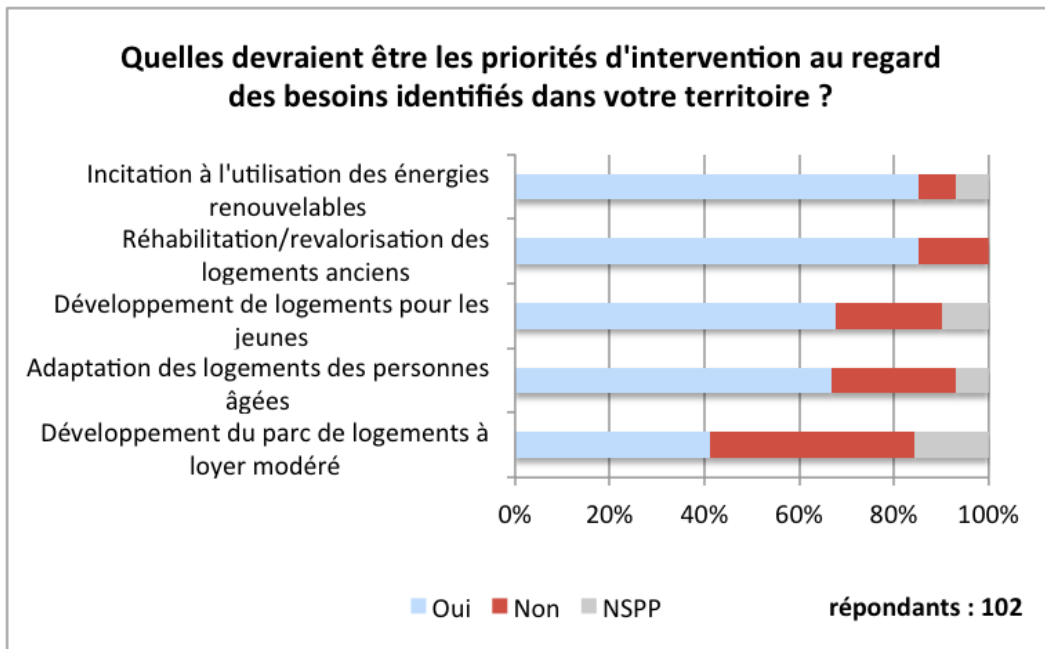
Les marchés immobiliers, globalement très détendus, se traduisent par des facilités d'accès tant au logement locatif qu'à l'accession. Celles-ci ne signifient pourtant pas que l'ensemble des besoins sont satisfaits, notamment:

- logements adaptés aux besoins des personnes âgées,
- logements pour les jeunes (Foyer des Jeunes Travailleurs de Paray saturé)
- offre en petits logements pour les isolés..

La contrepartie d'un marché immobilier trop détendu réside dans la faible qualité du parc ancien et la difficulté à valoriser le parc existant qui se vide au profit des logements neufs.

La qualité de l'offre n'est pas homogène sur tout le territoire et se traduit par des déséquilibres socio-spatiaux, qu'il s'agisse des centres anciens des villes et bourgs ou des quartiers ou îlots d'habitat social.

➤ **Zoom sur les questionnaires aux communes : pratiques et politiques de l'habitat**



**Une préoccupation forte de ces problématiques par les Communautés de Communes : presque toutes jugent l'ensemble des propositions prioritaires, avec un bémol néanmoins plus appuyé, là encore, concernant le développement des logements locatifs sociaux.**

**3 axes forts pour 80% des répondants :**

- La réhabilitation ou revalorisation des logements anciens.
- L'incitation à l'utilisation des énergies renouvelables.
- Les besoins spécifiques des personnes âgées et des jeunes.

En revanche pour 40 % des répondants, le développement du parc de logements locatifs sociaux ne semble pas réellement prioritaire :

- confirmant en cela nos constats et analyses,
- et pouvant expliquer en partie (outre la faible couverture par les PLU), la faible utilisation par les communes (6 seulement) des dispositions des documents d'urbanisme permettant de favoriser le développement du parc social.

### 4.3. L'OFFRE DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS

#### ➤ Ce qu'il faut retenir

- **Une offre encore relativement dense et répartie pour les services de proximité.**
- **Une inégalité territoriale :**
  - *de fortes disparités d'accès aux services selon les secteurs géographiques*
- **Rôle de plus en plus marqué de Paray Le Monial.**
- **Des inquiétudes fortes dans le domaine de la santé aujourd'hui prises en considération à l'échelle Pays.**
- **Des besoins des services, au-delà du soin, croissants avec l'augmentation de la population âgée.**
- **Une approche globale à développer : services, transports, habitat, activités, ....**

*L'offre de services repose pour l'essentiel sur les 6 villes d'appui et les 2 pôles relais que sont Marcigny et La Clayette, avec un rôle de plus en plus structurant de Paray le Monial.*

*Ce fonctionnement territorial permet d'assurer aujourd'hui une relative répartition des services et équipements (densité et accessibilité) notamment pour les services les plus courants. Le caractère rural du bassin n'est pas si déterminant que cela, comparativement à la moyenne régionale, sauf sur certains équipements supérieurs et pour l'accès aux services de soin et de santé.*

*Pour autant, les évolutions en cours, notamment le vieillissement et le très faible renouvellement de la population, la prédominance accordée aujourd'hui au « tout voiture », l'approche encore embryonnaire pour mener une réflexion globale au niveau Pays (intégrant les différents paramètres d'aménagement) montrent la fragilité du fonctionnement actuel et interrogent sur son devenir, à court terme.*

*En ce sens la réflexion menée par le Pays sur la politique Santé est très intéressante. Elle confirme la nécessité d'appréhender globalement les problèmes et de mobiliser l'ensemble des acteurs.*

#### 4.4. L'AGRICULTURE EN CHAROLAIS-BRIONNAIS : UNE ACTIVITE

##### ➤ Ce qu'il faut retenir

- Une organisation de la production actuelle très traditionnelle, des exploitations familiales de taille moyenne.
- Une spécialisation très importante autour de l'élevage avec une vraie difficulté à la diversification.
- Une agriculture jouant des fonctions multiples et reconnues : économique, paysagère, patrimoniale :
  - Le Pays Charolais-Brionnais, « zone écologique équilibrée » ?
- Une forte présence des acteurs agricoles.
- Une homogénéité relative sur le Bassin avec des problématiques divers à moyen et long terme selon les secteurs :
  - Notamment entre le Nord/Sud.
- Des interrogations fortes sur le devenir du système en place.

*Le système en place souffre aujourd'hui d'un manque de rentabilité et d'ouverture vers l'extérieur. Il s'essouffle, et s'effrite.*

*Certes aujourd'hui il n'y a ni déprise ni friche agricole. Pour autant les dossiers d'installation diminuent, et parlent de la difficulté de plus en plus grande à s'installer hors du cadre familial ; de plus en plus d'exploitants « s'en sortent » parce que leurs femmes travaillent à l'extérieur...*

*A travers les données, les rencontres locales, les entretiens, il apparaît évident que le modèle se confronte à une crise structurelle, mais personne ne semble vouloir en parler « vraiment ». Culturellement, le Pays Charolais-Brionnais est une région agricole qui a fonctionné de manière très autonome, qui a développé une filière spécifique et originale. Aujourd'hui, dans le contexte actuel, la perspective de l'après PAC, les évolutions rapides des attentes des consommateurs, du marché, on sent bien que l'économie est en train de rattraper le système en place : un prix de vente qui plafonne et n'arrive pas à intégrer aujourd'hui la qualité développée, une faible diversification et une vraie difficulté à envisager d'autres modes d'exploitations, d'organisation, ...*

## 4.5. UNE ORGANISATION ECONOMIQUE EN MUTATION

### ► Ce qu'il faut retenir

- **L'industrie représente 30% de l'emploi salarié, chiffre qui marque la vocation du Pays avec 2 secteurs qui émergent, automobile et métallurgie**
- **Une industrie en recul (-12% des effectifs salariés) même si cette évolution est moins marquée que sur d'autres bassins industriels.**
- **Une relative stabilité de 1999 à 2007 mais qui ne permet pas encore de retrouver un rythme de développement**
- **Un taux d'actif de 70,8% en progression supérieure au reste du département.**
- **Un taux de chômage plutôt bas mais une diversité de situations de l'emploi entre EPCI (fourchette de 7% à 13% en 2009).**
- **60% des actifs se concentrent sur 4 EPCI, soit 35% du territoire ;**
- **Des concentrations dans l'industrie, le commerce et la santé ;**
- **Une forte présence du secteur présentiel (près de 50% des établissements et plus de 60% des emplois) avec une forte concentration sur les villes d'appui.**

*L'économie du Pays Charolais-Brionnais est à forte empreinte industrielle.*

*L'organisation économique du Charolais Brionnais est en mutation avec des inflexions marquées depuis 1998 et une traversée de crise assez bien maîtrisée pour un territoire industrialisé.*

*Malgré la crise, qui a fortement ébranlé les emplois industriels sur le territoire, les ressources humaines progressent. Les dernières données disponibles soulignent une progression de l'emploi. La structuration des emplois évoluent, avec une croissance des CSP cadres et professions intermédiaires et une part de l'emploi non salarié importante (18% avec des pointes à 22% dans la construction).*

*Cette mutation économique s'accompagne d'une « féminisation » de l'activité.*

*Le tissu d'entreprises est diversifié mais inégalement réparti sur le Pays avec cependant une assez bonne correspondance entre polarisations économiques et démographique.*

*La densité du tissu est assez faible (moins de 4 établissements par km<sup>2</sup> et 11 emplois/ km<sup>2</sup> contre 5,5 et 20 pour le département).*

#### 4.6. **UNE OFFRE ECONOMIQUE IMPORTANTE**

➤ **Ce qu'il faut retenir :**

- **33 Parcs d'activités sur l'ensemble du Pays**
- **Une superficie totale aménagée d'environ 820 ha dont 500 ha de surface existante, 180 ha de surface encore disponible, aménagée**
- **une réserve foncière de plus de 150 ha**
- **Une plateforme aéronautique dite de St Yan d'environ 280 ha**
- **Des projets en cours : parc des Chèvres ; extension de la plateforme aéronautique ; requalification de zones industrielles...**
- **La RCEA est prédominante dans cette offre économique.**

*L'évaluation des capacités, existantes et en projet a été réalisée par enquête auprès de toutes les communautés de communes fin 2011, et complétée en 2012*

*En intégrant la zone à vocation industrielle de l'aérodrome de ST Yan (sans la plateforme aéronautique) ainsi que le Parc d'activité de Barberèche sur Vitry en Charolais la « vallée urbaine de la RCEA » regroupe 85% de la superficie totale des Parcs ou zones d'activité, 80% concernant les Parcs existants et 93% la superficie disponible aménagée ou non.*



#### 4.7. UNE ARMATURE COMMERCIALE DENSE ET DIVERSIFIEE AVEC DE FORTES DISPARITES

##### ► Ce qu'il faut retenir :

- **Un dispositif commercial (offre, surfaces) encore bien dimensionné pour répondre aux besoins de proximité**
- **Une offre dense en produits alimentaires**
- **Une offre en produits non-alimentaire en-dessous de la moyenne départementale par manque d'attractivité et/ou de concept adapté**
- **Une évasion commerciale encore relative mais un environnement concurrentiel fort avec des pôles majeurs en proximité qui se développent et se structurent**
- **Un pôle commercial central pour le Pays : Paray le Monial qui a fortement développé son chiffre d'affaires commercial**
- **Une diversification insuffisante à l'échelle Pays**

*L'armature commerciale souligne l'originalité du fonctionnement du Pays Charolais-Brionnais autour des 8 villes qui structurent l'armature territoriale du Pays*

*Le développement commercial sur le Pays Charolais Brionnais s'est construit essentiellement à l'échelle des communes, sans vision Pays. Le pôle de Paray le Monial est devenu au cours de ces 10 dernières années un pôle d'attractivité à l'échelle Pays voire pour les franges Ouest du territoire. De nouvelles synergies commerciales sont en cours sur ce secteur pour le structurer.*

*Des signes de fragilité sont sensibles sur certains pôles qui remettent en question les équilibres de l'offre commerciale sur l'ensemble du territoire et la cohérence entre armature urbaine et armature commerciale ;*

*Le développement touristique est aujourd'hui insuffisamment évalué comme potentialités commerciales.*



#### **4.8. UNE ACTIVITE TOURISTIQUE A FORT POTENTIEL QUI RESTE INSUFFISAMMENT VALORISEE ECONOMIQUEMENT**

##### **➤ Ce qu'il faut retenir**

*L'activité tourisme est une activité à fort potentiel pour le Pays. Pour autant l'offre d'hébergement est largement insuffisante tant en terme de capacité que de qualité pour répondre aux exigences et attentes du marché.*

*Les acteurs locaux ont exprimé de fortes attentes tout au long de nos rencontres et sur l'ensemble du Pays pour mieux valoriser les atouts. Il n'en reste pas moins que cette activité nécessite un partenariat public-privé complexe et des démarches incitatives pour permettre cette transformation et cette professionnalisation*

*La mutualisation est essentielle, l'animation capitale.*

#### **4.9. UNE ORGANISATION ET UN FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE ATYPIQUE**

##### **➤ Ce qu'il faut retenir**

*Des villes d'appui et des pôles de proximité qui maillent bien le territoire et le structurent.*

*La solidité de cette armature, maillage typique du Charolais-Brionnais risque de se fragiliser au regard de l'évolution démographique (perte de population des villes d'appui au profit des communes périphériques).*

*Une dorsale urbaine via la RCEA comme caractéristique forte de l'architecture urbaine du territoire : organisation et courants principaux d'échanges du Pays*

*Un desserrement de l'agglomération lyonnaise sur le Sud Charolais-Brionnais : position stratégique des bourgs de proximité au sud*

*Une particularité de la structuration urbaine rurale du territoire autour de l'habitat dispersé et qui invite pour la réflexion collective autour du Scot d'aller au-delà des seules considérations urbaines et paysagères et du mitage ou d'émiettement résidentiel*

*Le fonctionnement en réseau des villes : une réalité ? une perspective ? Quelles complémentarités ? Quelles fonctions ou vocations jouer ?*

#### **4.10. MOBILITES ET ACCESSIBILITES DU TERRITOIRE**

##### **► Ce qu'il faut retenir :**

- **Un territoire éloigné parcouru par des flux routiers importants**

*Le Charolais-Brionnais se présente comme un territoire situé aux franges du département et de la région ainsi qu'à l'écart des grandes infrastructures de transport (autoroute A6, LVG Paris-Lyon). C'est paradoxalement une zone mal connectée tout en étant parcourue par des courants de trafics routiers très importants (flux de transit sur la RCEA).*

*Le SCoT se doit d'encourager un changement de regard. Inciter le territoire à ne plus se positionner comme une victime de sa situation de périphérie parcourue de flux mais se positionner comme un capteur de flux, bien connecté aux grandes infrastructures : la RCEA comme axe de découverte rapide du territoire.*

*La mise en 2 fois 2 voies de la RCEA nécessite de prendre en compte les impacts inhérents à cette réalisation : impacts territoriaux (coupures), économiques (implantation des zones économiques aux entrées / sorties), environnementaux (nuisances sonores, paysagères) et en termes de trafic (report sur les routes départementales).*

- **Un territoire rural multipolaire nécessitant un système de transport adapté, connecté aux territoires voisins**

*Le Charolais-Brionnais, par sa structuration urbaine faite de bourgs et de hameaux à l'habitat historiquement dispersé et la faiblesse de son système de transports en commun rend dépendantes les populations à l'automobile. L'augmentation des coûts économiques et écologiques engendrés par ce type de déplacement rend risqué le développement d'une mobilité basée sur le tout-automobile. L'émergence d'une organisation territoriale des pôles et hameaux intégrée dans un système plus large semble essentiel*

*D'une part, un travail sur la couverture totale du territoire en transports en commun doit s'opérer afin de désenclaver certaines zones telles que le Nord et le Sud-Ouest du territoire.*

*D'autre part il convient de confectionner un système de transport s'ajustant à l'armature urbaine hiérarchisée du territoire en proposant des systèmes de transport en commun pour les pôles urbains et les pôles ruraux (plus ou moins affirmés) et des systèmes de rabattement des campagnes vers ces pôles urbains ou ruraux. Les transports à la demande apparaissant comme étant une opportunité pour les territoires délaissés par les systèmes de transports en commun habituels*



*car s'adaptant plus facilement aux caractéristiques de ces espaces et des populations y résidant.*

*Les populations, ne se préoccupant pas des frontières territoriales lors de leurs déplacements, souhaitent réaliser leurs trajets sans rupture et en toute sécurité. Une coopération à une échelle inter-territoriale doit être envisagée afin de mieux prendre en compte leurs attentes : avec le Roannais et le Lyonnais pour le Sud du territoire, avec la Communauté Urbaine du Creusot-Montceau pour le Nord-Est et avec l'Allier pour le Nord-Ouest du territoire (Bourbon-Lancy).*

#### 4.11. CONSOMMATION FONCIERE

##### ➤ Ce qu'il faut retenir :

**Le Pays Charolais-Brionnais a une surface d'un peu plus de 230.000 ha dont environ 80 % de surfaces agricoles.**

*Le Charolais-Brionnais a consommé de l'ordre de 600 ha. d'espaces naturels et agricoles de 1999 à 2008, avec une accélération marquée de la tendance sur cette période. L'habitat représente entre 60 et 80 % de cette consommation selon que l'on utilise les données issues du cadastre ou de la SAFER.*

*D'après les données cadastrales :*

- *l'habitat a représenté de l'ordre de 470 ha. d'espaces consommés de 1999 à 2008 (soit environ 47 ha par an), avec une taille moyenne de parcelle proche de 2000 m<sup>2</sup>.*
- *Les activités ont représenté environ 120 ha. aménagés de 1999 à 2008 (environ 12 ha. par an en moyenne).*

*Le Pays Charolais Brionnais compte le ¼ des surfaces artificialisées de Saône et Loire pour les activités avec plus de 1 000 ha environ dédiés aux activités économiques, que ce soit en zones d'activités ou zones commerciales existantes ou zones réservées à l'accueil d'activités économiques (documents d'urbanisme). La RCEA a eu incontestablement un effet vitrine. Les aménagements successifs ont conforté les projets de développement. Sur les 10 dernières années la ½ des surfaces artificialisées sur le Pays Charolais-Brionnais pour les activités sont des parcs d'activité le long de la RCEA. Les activités accueillies sont pour l'essentiel des activités commerciales, logistiques, et de services.*

**La consommation foncière est faible mais sa progression s'accélère, notamment par des pratiques d'urbanisme peu économe en espaces. Le poids des activités notamment économiques dans la consommation illustre aussi le dynamisme du Pays pour son aménagement et son développement.**

*L'emprise extrêmement forte des espaces agricoles dans le Pays Charolais-Brionnais entraîne nécessairement des questions sur la perte de l'usage agricole. Les objectifs de réduction de la consommation foncière devront à la fois tenir compte du caractère rural du territoire, autrement dit d'une pression foncière qui reste relative, et des évolutions récentes qui montrent un risque réel de banalisation du cadre de vie et de disparition des « marqueurs identitaires » du Pays.*





#### **4.12. UNE QUALITE ENVIRONNEMENTALE PRESERVEE ET EXCEPTIONNELLE A VALORISER**

##### **L'Etat Initial de l'Environnement, un état des lieux rassurant ... :**

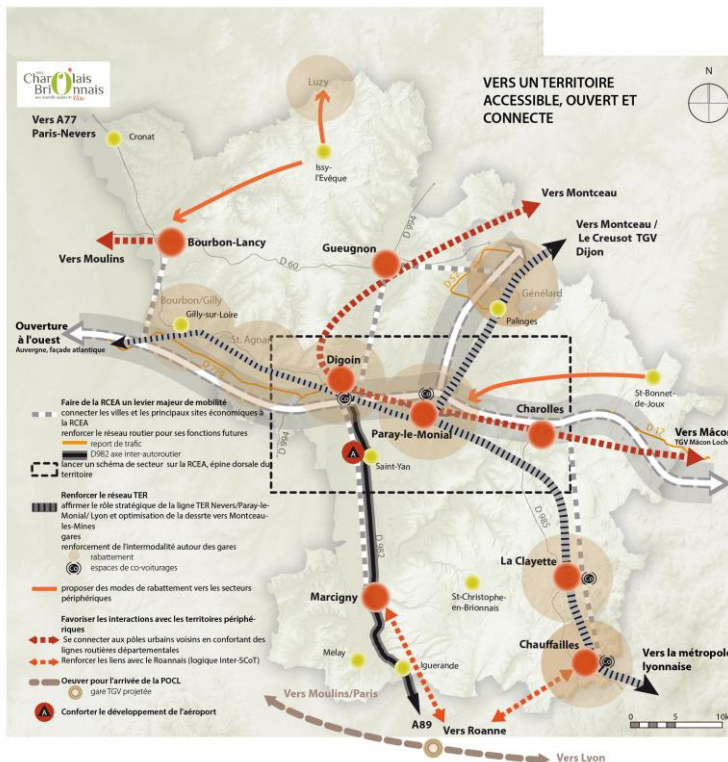
- Un territoire maillé de **cours d'eau** dont le dernier fleuve sauvage d'Europe : la Loire.
- Une gestion de l'eau **globalement satisfaisante** en termes d'assainissement, des **connections à renforcer** pour sécuriser l'approvisionnement ;
- Un milieu favorable à la **biodiversité** : zones humides, corridors écologique ;
- De nombreux **outils de protection et de gestion** déjà existants : ZNIEFF, ZICO, NATURA 2000, Espaces Naturels Sensibles, Mesures agro-environnementales ;
- La **spécificité du bocage Charolais-Brionnais**: une qualité unique en France, grâce à des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement ;
- Un **potentiel forestier** à développer, en cohérence avec la filière bois locale ;
- Un développement récent du recours aux **énergies renouvelables**, à renforcer ;
- Des initiatives dans la **gestion des déchets** : un projet de ressourcerie, développement du compostage ... ;
- Des **risques naturels mesurés**, le principal étant le risque inondation sur certains secteurs.

..... 5. PADD :

Le **PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durable**, élaboré par les élus du Pays Charolais-Brionnais s'organise autour de **trois axes stratégiques** avec pour ambition de « **faire un pas de plus vers la performance** » et d'accueillir **95.000 habitants** en 2040.

- **Axe 1 :**  
Reconnaître, préserver et valoriser l'**identité rurale** moderne du Pays Charolais-Brionnais comme **ressource et opportunité** pour son **développement** et son **attractivité**.
- **Axe 2 :**  
Accompagner les mutations en cours, **économiques, industrielles, agricoles, sociales**, du Pays Charolais-Brionnais et promouvoir un territoire **innovant, durable, ouvert et connecté**.
- **Axe 3 :**  
Organiser un territoire de proximité pour soutenir un **développement équilibré et solidaire** du Pays Charolais-Brionnais.

**Un territoire reconnu, une organisation territoriale pertinente :**



Le Pays Charolais-Brionnais a gagné en visibilité, en reconnaissance et en légitimité pour conduire des démarches à l'échelle « Pays », grâce aux réflexions menées entre les élus depuis de nombreuses années :

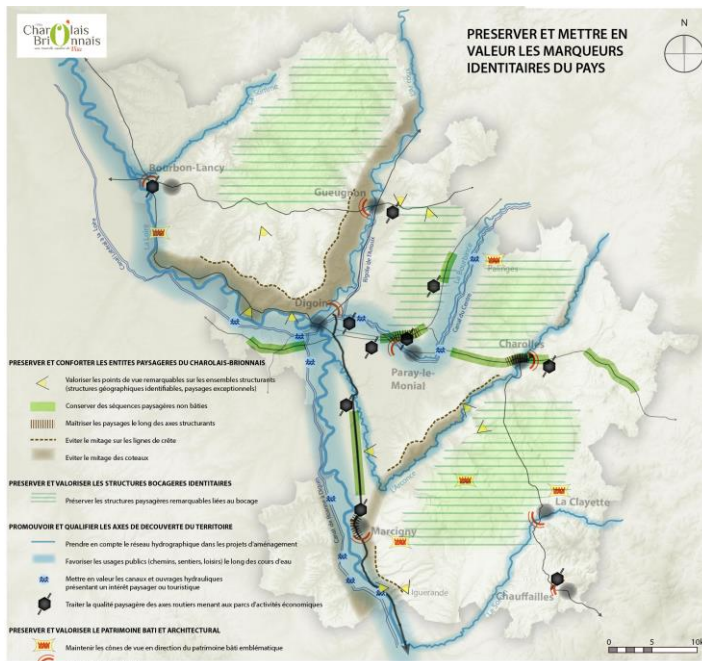
- L'**identité Pays est aujourd'hui largement reconnue** par l'ensemble des acteurs locaux ;
- Le Syndicat Mixte du Pays a lancé plusieurs **démarches structurantes** :

étude de marketing territorial, Contrat Local de Santé, candidature UNESCO sur la race charolais et le bocage, renforcement de l'accompagnement

économique, coordination culturelle et touristique, et la mise en place d'une Charte architecturale et paysagère en lien avec la démarche Scot, ...

- Le Pays est devenu **l'échelle territoriale pertinente** pour coordonner l'organisation spatiale, mutualiser des ressources financières, et humaines dans un esprit de solidarité et d'économies de moyens.

**AXE 1 : RECONNAITRE, PRESERVER ET VALORISER L'IDENTITE RURALE MODERNE DU PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS COMME RESSOURCE ET OPPORTUNITE POUR SON DEVELOPPEMENT ET SON ATTRACTIVITE**



**ORIENTATION 1 :** Préserver et mettre en valeur **les marqueurs identitaires** du Pays Charolais-Brionnais.

**ORIENTATION 2 :** Reconnaître **l'espace agricole** comme la **composante clé** de l'espace du Charolais-Brionnais.

**ORIENTATION 3 :** Promouvoir une **gestion foncière** rationnelle, économe et pragmatique.

**ORIENTATION 4 :** Pour une qualité de vi(II)e : préserver

**l'identité** propre à ce territoire de bocage et réussir l'urbanité rurale.

**ORIENTATION 5 :** Organiser un **tourisme durable** autour des richesses paysagères, patrimoniales et culturelles.

**ORIENTATION 6 :** Organiser le développement des **énergies renouvelables et filières vertes**.

**ORIENTATION 7 :** S'appuyer sur la **trame verte et bleue** pour préserver l'environnement et améliorer le **cadre de vie**.

**AXE 2 : ACCOMPAGNER LES MUTATIONS EN COURS : ECONOMIQUES, INDUSTRIELLES, AGRICOLES, SOCIALES, DU PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS ET PRO MOUVOIR UN TERRITOIRE INNOVANT, DURABLE, OUVERT ET CONNECTE**



**ORIENTATION 1 :** Renforcer l'**accessibilité** du territoire.

**ORIENTATION 2 :** Accompagner les **mutations industrielles**.

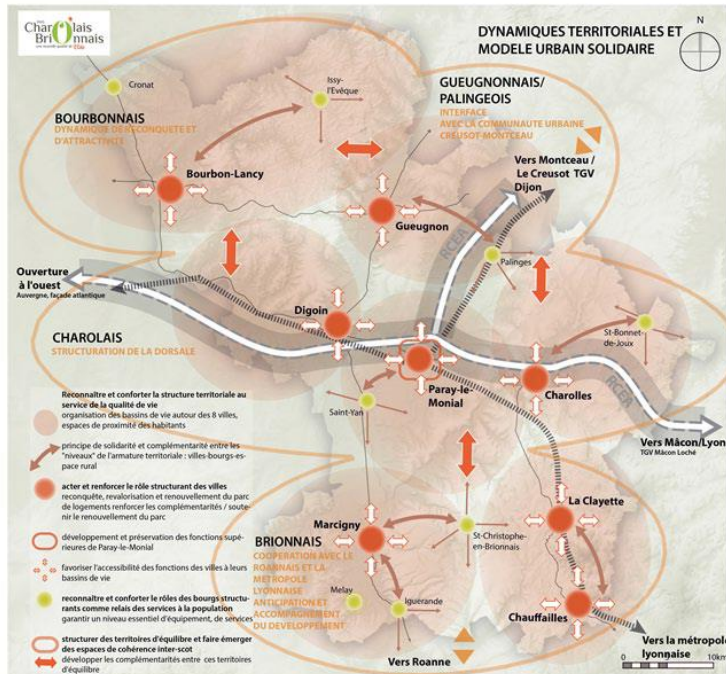
**ORIENTATION 3 :** Adapter l'**offre foncière et immobilière économique** en intégrant l'exigence **développement durable**.

**ORIENTATION 4 :** Soutenir une politique active en matière **entrepreneuriale** (agriculture, industrie,..).

**ORIENTATION 5 :** Accompagner et soutenir les **mutations** de l'activité agricole et réaffirmer la **valeur économique** de l'agriculture.

**ORIENTATION 6 :** Renouveler l'**offre commerciale**.

**AXE 3 : ORGANISER UN TERRITOIRE DE PROXIMITE POUR SOUTENIR UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET SOLIDAIRE DU PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS**



**ORIENTATION 1 :**  
Affirmer une **politique d'accueil** volontariste pour un regain d'attractivité.

**ORIENTATION 2 :**  
Organiser un **modèle urbain solidaire**.

**ORIENTATION 3 :**  
Relever le défi d'une **mobilité durable**.

**ORIENTATION 4 :**  
Tendre vers un **habitat durable, attractif et adapté** à la diversité des besoins.

**ORIENTATION 5 :** Soutenir la structuration d'une **offre de santé** solidaire sur l'ensemble du territoire.

**ORIENTATION 6 :** Faciliter les **coopérations inter-communautaires** infra-pays et avec les territoires voisins.





## ..... 6. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'Etat Initial de l'Environnement validé en même que le Diagnostic du territoire, en décembre 2011, a fait ressortir les principales forces et faiblesses du Charolais-Brionnais. L'analyse de ces caractéristiques du territoire a permis d'identifier certains enjeux pour le SCoT.

Le Pays Charolais-Brionnais est parcouru par de nombreux cours d'eau, il est un secteur où l'agriculture est importante, la majorité des terres étant dédiées à l'élevage bovin viande ; ce qui permet une préservation des paysages, ainsi entretenus par une agriculture vivante, tout à fait exceptionnelle. Les espaces forestiers ne sont pas majoritaires mais présentent l'avantage d'être des forêts de production.

Le Pays Charolais-Brionnais accueille des milieux diversifiés, dont certains font l'objet de régimes de protection de type Natura 2000, ZNIEFF de Type I et II, espaces naturels sensibles, et enfin quelques zones humides d'intérêt européen.



***Le profil environnemental du territoire***

<b>Patrimoine naturel</b>	<b>Forces / Faiblesses</b>	<b>Enjeux</b>
<b>Milieus naturels</b>	<p>Des milieux humides très présents sur le territoire qui peuvent menacés par les activités humaines (carrières, agriculture, habitat, activités...)</p> <p>Des espaces forestiers peu nombreux (12%) et à triple fonction : économique, écologique et sociale</p> <p>Des habitats naturels diversifiés (prairies, bocage, zones humides), peu soumis à des pressions anthropiques</p>	→ Préservation des espaces naturels remarquables et de la diversité des habitats
<b>Biodiversité</b>	Des milieux multiples qui présentent une biodiversité intéressante	→ Protection des espèces vulnérables et maintien de la biodiversité ordinaire
<b>Fonctionnalités écologiques</b>	De nombreux corridors écologiques potentiels, souvent en conflit avec les infrastructures (routes, barrages, seuils...)	→ Renforcement des continuités écologiques en lien avec les espaces forestiers



<b>Ressources naturelles</b>	<b>Forces / Faiblesses</b>	<b>Enjeux</b>
<b>Ressource en eau</b>	<p>Une qualité des cours d'eau plutôt moyenne, une bonne qualité des masses d'eau souterraines.</p> <p>De l'eau potable de provenances différentes (sources, eaux superficielles, nappes alluviales) avec une forte sollicitation de la nappe de la Loire.</p> <p>Le secteur Sud du Pays fortement sensible en période d'étiage mais des projets d'interconnexions en cours pour sécuriser l'approvisionnement.</p> <p>Certains dispositifs d'assainissement collectif sources de pollution.</p> <p>Des précipitations importantes et des sols peu perméables, sur une partie du territoire.</p>	<p>→ Amélioration de la qualité des cours d'eau et protection des captages d'eau potable.</p> <p>→ Optimisation de la gestion de la ressource en eau potable.</p> <p>→ Mise aux normes des dispositifs d'assainissement des eaux usées.</p> <p>→ Maîtrise du ruissellement et récupération des eaux de pluie</p>
<b>Qualité de l'air</b>	<p>Des sources de pollutions limitées (infrastructures routières et quelques industries)</p> <p>Des sols granitiques exhalant du radon au Nord du territoire</p>	<p>→ Préservation de la qualité de l'air, diffusion des mesures</p> <p>→ Mise en œuvre de mesures spécifiques dans les bâtiments sur les secteurs concernés</p>
<b>Pollution des sols</b>	<p>Une pollution des sols liée aux activités industrielles</p> <p>Un aménagement des sites possibles après traitement</p>	<p>→ Identification des futurs sites à risques</p> <p>→ Développement de techniques de dépollution</p>
<b>Ressource énergétique</b>	<p>Des consommations liées au logement et aux déplacements motorisés</p> <p>Une forte vulnérabilité</p>	<p>→ Maîtrise des consommations en énergie</p> <p>→ Diversification des</p>



	énergétique des ménages Un potentiel de développement des énergies renouvelables	sources d'énergie → Valorisation des énergies renouvelables
--	----------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------



Risques	Forces / Faiblesses	Enjeux
<b>Risques naturels</b>	<p>Risque inondation prédominant, bien connu en Val de Loire avec un point sensible à Digoin</p> <p>Présence d'un aléa argile moyen sur l'Est du territoire</p>	<p>→ Maintien des zones humides, espaces tampons en cas de crue</p> <p>→ Développement des connaissances sur le risque inondation</p> <p>→ Sensibilisation de la population</p>
<b>Risques technologiques</b>	<p>Des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement nombreuses mais avec des activités peu risquées (exploitations agricoles, traitement des ordures ménagères...)</p> <p>Un site classé SEVESO</p> <p>Transport de matières dangereuses par route, voie ferrée ou canalisation (gaz)</p>	<p>→ Prise en compte de ses risques dans le développement futur du territoire</p>



## ..... 7. JUSTIFICATION DES CHOIX

L'ambition du projet SCoT du Pays Charolais-Brionnais est portée par la volonté des élus de faire « **un pas de plus vers la performance** » pour développer le territoire.

Le projet SCoT est volontairement positionné comme **un projet intégrateur des efforts déployés par ailleurs, par les élus ou acteurs locaux**, notamment **en lien et en cohérence avec le contrat de Pays**.

**Cette ambition s'exprime à travers plusieurs principes directeurs, à savoir :**

- **Une exigence** : le projet SCoT doit soutenir la volonté des élus de promouvoir un territoire « vivant » qui réponde aux besoins et attentes des habitants d'aujourd'hui et de demain
- **L'affirmation et la confirmation du Pays comme l'échelle territoriale pertinente** pour coordonner l'organisation spatiale, mutualiser des ressources financières, et humaines dans un esprit de solidarité et d'économies de moyens.
- **Une recherche de cohérence territoriale** : le Scot ne sera pas le seul outil de la mise en œuvre du projet de territoire du Pays Charolais-Brionnais mais il contribue à conforter le Pays et à le rendre lisible. Les travaux du Scot arrivent à un moment où le Pays Charolais-Brionnais a les moyens de choisir un développement qui réponde aux priorités et besoins de son territoire.
- **Une volonté de valoriser l'identité rurale du Pays Charolais-Brionnais**, vaste territoire de 90°559 habitants et ses spécificités comme principes fondateurs du projet SCoT : le SCoT du Pays Charolais-Brionnais est un SCoT rural et doit le rester.
- **Une ambition de croissance démographique** : accueillir 95°000 habitants à l'horizon 2040 sur l'ensemble du Pays.



Le travail engagé avec les élus, les acteurs socio-professionnels et population s'est organisé autour de 7 grandes problématiques qui ont été validées au cours de l'élaboration du diagnostic stratégique territorial. Cette structuration des enjeux a été le fil directeur de la concertation et de l'élaboration du PADD.

- **Problématique 1** : *Un bassin de vie rural à forte identité confronté à un déclin marqué et prolongé de son attractivité mais dont le dynamisme semble repartir.*
- **Problématique 2** : *Une organisation et un fonctionnement du territoire originaux et très structurants encore peu valorisés.*
- **Problématique 3** : *L'agriculture dans le Pays Charolais-Brionnais, une activité dont les perspectives de développement sont une interrogation forte et centrale pour l'ensemble du territoire.*
- **Problématique 4** : *Une mutation économique en cours dont les perspectives restent aléatoires.*
- **Problématique 5** : *Des ressources naturelles et patrimoniales de grande qualité voire exceptionnelles, véritables atouts du développement.*
- **Problématique 6** : *Un territoire confronté à un avenir incertain et changeant, facteur d'inquiétudes voire de repli pour les populations les plus exposées.*
- **Problématique 7** : *Une dimension Pays insuffisamment prise en compte comme moteur et appui des stratégies locales des divers bassins de vie du territoire.*



Le modèle de développement souhaité par les élus du Syndicat Mixte du Pays Charolais-Brionnais repose sur deux ambitions majeures et corrélées qui peuvent être résumées ainsi :

- Une **nouvelle attractivité démographique** en vue d'accueillir **95.000 habitants** à l'horizon 2040, tout en préservant la qualité du cadre de vie et l'identité rurale du Pays Charolais-Brionnais.

- Une **reprise économique** qui repose sur une agriculture vivante, des activités économiques diversifiées grâce au maintien et au renouvellement de l'entrepreneuriat sur l'ensemble du territoire confortée par des infrastructures de qualité qui soutiennent l'ouverture et l'accessibilité du territoire.

A partir des hypothèses explorées précédemment, les élus du Syndicat Mixte Pays Charolais ont identifié et validé **5 grandes forces pour forger leur projet** :

- ① *un réflexe identitaire **plutôt conservateur**, légitimement prudent ;*
- ② *une conviction sur la nécessité d'accompagner toutes les **mutations** et en premier lieu celle de l'industrie ;*
- ③ *le défi de l'**attractivité**, si possible sur tout le territoire, pour un territoire équilibré dans chacune de ses parties ;*
- ④ *une **méthode de travail** sur deux leviers d'actions majeures : la reconnaissance de 8 villes motrices et du niveau pays. Le mot clé est l'**organisation en réseau** que le territoire doit faire fonctionner, qu'il s'agira de concevoir et mettre en œuvre ;*
- ⑤ *Un **positionnement pragmatique**, celui d'intensifier dès à présent et pour les 6 ans à venir les efforts, les synergies, la mobilisation de l'ensemble des acteurs du Pays pour répondre aux orientations de reconquête et de développement définis collectivement et être ainsi en capacité de renouveler la population et de soutenir la croissance démographique souhaitée.*



## ..... 8. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE :

Le SCoT du Pays Charolais-Brionnais, dans les choix de développement arrêtés pour le territoire, prend en compte les principaux enjeux environnementaux soulevés dans l'Etat Initial de l'Environnement.

### ➤ Incidences sur le patrimoine naturel

La mise en œuvre du SCoT apparaît compatible avec les enjeux des espaces naturels du territoire (Natura 2000, ZNIEFF...). Aucune incidence notable négative n'est à prévoir. Certains objectifs du DOO participent au maintien ou à l'amélioration de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire comme le développement et la valorisation de la Trame Verte et Bleue ou encore le soutien à l'activité agricole (Axe 1). Il contribue ainsi à la préservation des connexions entre milieux permettant la circulation d'espèces, au maintien de la biodiversité et au renouvellement des écosystèmes.

Le SCoT prévoit que le développement de l'urbanisation soit réalisé en priorité sur les espaces urbains déjà construits et que les extensions urbaines soient réalisées en continuité des secteurs existants tout en répondant à des objectifs de densité. La fragmentation écologique engendrée par la mise en œuvre du SCoT devrait être limitée. Le développement de l'urbanisation dans les villes et bourgs s'accompagnera d'une attention particulière vis-à-vis des corridors aquatiques. Cela permettra d'améliorer l'image perçue de l'eau, marqueur identitaire du territoire.

En revanche, le renforcement de la RCEA engendrera une augmentation de la fragmentation des milieux le long de cet axe routier, avec un enclavement de certains milieux, notamment au contact de la Loire. Les mesures nécessaires seront traitées et mises en œuvre dans le cadre des procédures d'études d'impact des différents projets.

### ➤ Incidences sur les ressources naturelles

Le SCoT encourage les démarches d'amélioration de la qualité des eaux avec des prescriptions sur la préservation de la ressource en eau et la maîtrise des pollutions. Le regroupement de l'urbanisation ainsi que la réduction de l'étalement urbain devraient avoir pour conséquence une stabilisation du linéaire de réseaux d'eau potable limitant ainsi le gaspillage de la ressource.

Le SCoT propose un développement économe de l'espace à travers un renforcement du rôle des villes et des bourgs structurants, une priorité donnée au renouvellement urbain en complément du comblement des dents creuses et de la limitation des extensions urbaines. Il favorise la reconversion des sites pollués en zones d'habitat, d'activités ou zones naturelles.

Le SCoT préconise le développement des énergies renouvelables et demande aux documents d'urbanisme locaux d'autoriser les dispositifs permettant



l'usage de ces énergies. De plus, Le développement de formes urbaines plus compactes devrait permettre de favoriser les économies d'énergie sur le territoire.

### ➤ Incidences sur les risques

Les principales contraintes sont liées au risque d'inondation sur le territoire. Les secteurs les plus soumis bénéficient d'un Plan de Prévention des Risques. Le SCoT prescrit certaines mesures visant à mieux connaître les risques et mieux les prévenir comme l'identification dans les documents d'urbanisme locaux des zones humides et des champs d'expansion des crues comme des espaces à préserver de l'urbanisation

Le SCoT rappelle des principes fondamentaux visant à prévenir les risques technologiques, notamment celui de ne pas augmenter l'exposition aux risques à travers la maîtrise de l'urbanisation autour des sites présentant un risque significatif (SEVESO...) et le choix de la localisation de l'implantation d'activités à risques.

### ➤ Incidences sur les nuisances et le cadre de vie

En limitant la consommation d'espaces agricoles et en favorisant le maintien des exploitations, le SCoT contribue à la sauvegarde du paysage de bocage et préserve l'identité rurale du Pays Charolais-Brionnais. Le maintien de trames bocagères, la valorisation du réseau hydrographique y compris au cœur du tissu urbain, y contribuent également.

Le SCoT engendrera une meilleure maîtrise de l'urbanisation sur les espaces exposés. En effet, les choix opérés dans la localisation et la conception des aménagements se feront au regard des nuisances sonores imposées par l'environnement (localisation spécifique des activités bruyantes, inconstructibilité sur certaines zones, organisation spécifique du quartier, traitement phonique du bâti). Le développement des modes doux devrait parallèlement contribuer à un apaisement de ces secteurs exposés.

Le choix d'implantation des nouveaux équipements et d'entreprises appartenant à la filière de traitement des déchets devra se faire de manière préférentielle sur des sites bénéficiant d'une intégration paysagère.

La mise en œuvre du SCoT n'aura pas d'incidence négative sur la santé. Les orientations en matière d'urbanisme vont dans le sens d'une meilleure prise en compte de la ressource en eau en assurant un traitement efficace des effluents et en gérant mieux les réseaux. Le renforcement des polarités et des proximités urbaines devraient concourir au développement des modes doux et participer à l'amélioration de la qualité de l'air.



➤ **Synthèse des incidences**

Au regard de la situation actuelle et en comparaison à une situation probable de l'état de l'environnement sans le SCoT, le projet du SCoT se traduit par des incidences probables très majoritairement positives sur l'environnement.

Ceci traduit la forte volonté du SCoT de préserver l'identité rurale moderne du Pays Charolais-Brionnais et de maîtriser la consommation foncière. Cet objectif central du SCoT explique également les incidences positives sur les paysages et le patrimoine naturel.